

Conseil Municipal du 15 février 2010

L'an deux mil dix, le quinze février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Bais s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du février deux mil dix, sous la présidence de Monsieur Joseph PICHET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice :19 présents :17 absents:2

Joseph PICHET– Nathalie CLOUET –Roger POULARD - Christine HEBERT - Stéphane JEUSSET - Laurent BESNIER - Daniel DAHIOT– Jean-Jacques HERVOUIN- Philippe JACQUES – Patrick MASSET - Tiphaine MAUSSION –Patricia MOREL – Céline OGER - Christian POTTIER – Emmanuelle ROUSSEAU – Anne-Marie RUBLON - Denis VALOTAIRE

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent non excusé :

Absents excusés : -Chantal GODET - Véronique MARCHAND-SAVALLE

Secrétaire : Nathalie CLOUET

Pouvoir : Véronique MARCHAND-SAVALLE à Nathalie CLOUET

10-01 Budget principal - Compte Administratif 2009 et affectation du résultat

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :17 Présents :16

Voix contre :0 Votants :17

Abstentions :0

APPROUVE le Compte Administratif 2009 qui peut se résumer ainsi :

	Réalisé 2009	Résultats de clôture 2008	Résultats de clôture 2009
Section fonctionnement			
Dépenses :	1 094 794,00		
Recettes :	1 511 336,69	Affecté à l'investissement	
Résultat :	416 542,65	360 597,30	416 542,65
Section investissement			
Dépenses :	1 018 506,56		
Recettes :	1 335 313,47		
Résultat :	316 624,91	-901 092,39	-584 467,48

Solde	733 167,59	-540 495,09	-167 924,83
--------------	-------------------	--------------------	--------------------

Proposition d'affectation de résultat :

Après avoir pris connaissance du solde de l'exécution de la section d'investissement, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement dans l'exercice 2009 de la façon suivante :

- Compte 1068-excédents de fonctionnement affectés : 416 542,65 €
- Compte 001-déficits d'investissement reporté:584 467,48€

Reçu en Préfecture le 19 février 2010

10-02 Budget assainissement collectif - Compte Administratif 2009 et affectation du résultat**Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :**

Par :

Voix pour :17 Présents :16
Voix contre :0 Votants :17
Abstentions :0

APPROUVE le Compte Administratif 2009 qui peut se résumer ainsi :

	Réalisé 2009	Résultats de clôture 2008	Résultats de clôture 2009
Section fonctionnement			
Dépenses :	90 441,08		
Recettes :	119 959,51		
Résultat:	+29 518,43	+33 956,23	+29 518,43
Section investissement			
Dépenses :	180 768,53		
Recettes :	62 601,23		
Résultat :	-118 167,30	+76 736,38	-41 430,92
Solde	-88 648,87	110 692,61	-11 912,49

Proposition d'affectation de résultat :

Après avoir pris connaissance du solde de l'exécution de la section d'investissement, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de la section de fonctionnement dans l'exercice 2010 de la façon suivante :

- Compte 1068-excédents de fonctionnement affectés : 29 518,43 €
- Compte 001-déficit d'investissement reporté: 41 430,92 €

Reçu en Préfecture le 19 février 2010

10-03 Budget assainissement non collectif - Compte Administratif 2009

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :17 Présents :16

Voix contre :0 Votants :17

Abstentions :0

APPROUVE le Compte Administratif 2009 qui peut se résumer ainsi :

	Réalisé 2009	Résultats de clôture 2008	Résultats de clôture 2009
Section fonctionnement			
Dépenses :	0		
Recettes :	9 084,11		
Résultat :	9 084,11	+19 685,89	+28 770,00
Section investissement			
Dépenses :	0		
Recettes :	0		
Résultat :	0	-28 770,00	-28 770,00
Solde d'exécution	9 084,11	-9 084,11	0

Reçu en Préfecture le 19 février 2010

10-04 Budget « ZAC Nord » - Compte Administratif 2009

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :17 Présents :16

Voix contre :0 Votants :17

Abstentions :0

APPROUVE le Compte Administratif 2009 qui peut se résumer ainsi :

	Réalisé 2009	Résultats de clôture 2008	Résultats de clôture 2009
Section fonctionnement			

Dépenses :	8 658,01		
Recettes :	0,04		
Résultat :	-8 657,97		-8 657,97
Section investissement			
Dépenses :			
Recettes :			
Résultat:	0		0
TOTAL	-8 657,97		-8 657,97

Reçu en Préfecture le 19 février 2010

10-05 Budget lotissement « Le Parc » - Compte Administratif 2009

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :17 Présents :16

Voix contre :0 Votants :17

Abstentions :0

APPROUVE le Compte Administratif 2009 qui peut se résumer ainsi :

	Réalisé 2009	Résultats de clôture 2008	Résultats de clôture 2009
Section fonctionnement			
Dépenses :	31 444,32		
Recettes :	31 444,32		
Résultat :	0	+351 100,50	+351 100,50
Section investissement			
Dépenses :	31 443,95		
Recettes :	0		
Résultat:	-31 443,95	0	-31 443,95
TOTAL	-31 443,95	+351 100,50	+319 656,55

Reçu en Préfecture le 19 février 2010

10-06 Budget lotissement « Le Trésor » : Compte Administratif 2009

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :17 Présents :16

Voix contre :0 Votants :17

Abstentions :0

APPROUVE le Compte Administratif 2009 qui peut se résumer ainsi :

	Réalisé 2009	Résultats de clôture 2008	Résultats de clôture 2009
Section fonctionnement			
Dépenses :	114 024,45		
Recettes :	114 024,45		
Résultat :	0	-68 940,52	-68 940,52
Section investissement			
Dépenses :	114 024,45		
Recettes :	0		
Résultat:	-114 024,45		-114 024,45
TOTAL	-114 024,45	-68 940,52	-182 964,97

Reçu en Préfecture le 19 février 2010

10-07 Budget lotissement « Le Hameau du Fresne » : Compte Administratif 2009

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :17 Présents :16

Voix contre :0 Votants :17

Abstentions :0

APPROUVE le Compte Administratif 2008 qui peut se résumer ainsi :

	Réalisé 2009	Résultats de clôture 2008	Résultats de clôture 2009
Section fonctionnement			
Dépenses :	145 168,21		
Recettes :	547 090,13		
Résultat :	+401 921,92	-9 355,43	+392 566,49

Section investissement			
Dépenses :	200 960,96		
Recettes :	44 243,30		
Résultat:	-156 717,66	-44 243,30	-200 960,96
TOTAL	+245 204,26	-53 598,73	+191 605,53

Reçu en Préfecture le 19 février 2010

10-08 Budget lotissement « Bel Air » : Compte Administratif 2009

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :17 Présents :16

Voix contre :0 Votants :17

Abstentions :0

APPROUVE le Compte Administratif 2009 qui peut se résumer ainsi :

	Réalisé 2009	Résultats de clôture 2008	Résultats de clôture 2009
Section fonctionnement			
Dépenses :	0		
Recettes :	26 000,00		
Résultat :	+26 000,00	-52 168,55	-26 168,55
Section investissement			
Dépenses :			
Recettes :			
Résultat:	0	0	0
TOTAL	+26 000,00	-52 168,55	-26 168,55

Reçu en Préfecture le 19 février 2010

10-09 Approbation des comptes de gestion du receveur

Le Conseil Municipal a été réuni sous la présidence de Madame Nathalie CLOUET, 1^{er} adjoint.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2009 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à

recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2009;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont justifiées

1 - statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2009 au 31 décembre 2009,

2 - statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2009 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3 - statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2009 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Par :

Voix pour :17 Présents :16

Voix contre :0 Votants :17

Abstentions :0

Reçu en Préfecture le 19 février 2010

10-10 Reports d'investissements

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les reports d'investissements (recettes et dépenses) 2009 :

RESTES A REALISER DEPENSES 2009

ARTICLES	OPERATIONS	REPORT 2009 TTC	Délibération, contrat, devis
2111-23	Acquisitions foncières -honoraires Hardy -acquisition Briantais + frais	1 120 € 55 000€	Délib du 29/09/2009 Délib du 04/11/2009
21316-999	Equipement cimetière plantations	436	Délib du 29/09/2009

2315-11	Rue Docteur Lebreton	3 283	Contrat du 15/12/2008
2313-20	Salle polyvalente	10 460	Délib du 07/10/2008
2315-24	Quartier Nord	5 000	
	Honoraires Elizalde		
2313-25	Maison 13 place de l'ancien marché	5 000	Marché du 7/08/2008
2315-26	Rond-point RD 95	16 476	Délib du 14/05/2009
	TOTAL	96 775	

RESTES A REALISER RECETTES 2009

Articles	opérations	Report 2009	arrêtés
1341-18	Groupe scolaire (DGE) -mobilier	12 249,76	Arrêté du 24/09/2008
1323-25	Maison place ancien marché Aide à la pierre	3 210	Arrêté du 19/12/2008
1323-19	Vitrine vitrail Conseil Général	1 968	Arrêté du 27/04/2009
TOTAL		17 427,76	

RESTES A REALISER DEPENSES 2009- budget assainissement

ARTICLES	OPERATIONS	REPORT 2009 TTC	Délibération, contrat, devis
2315-999	Assainissement BERU	50 862 €	Délibération du 23/06/2009

RESTES A REALISER RECETTES 2009 –budget assainissement

Articles	opérations	Report 2009	arrêtés
1323-999	Sub Conseil Général	23 893 €	Arrêté du 28/09/2009
1323-999	Agence de L'eau	7 786 €	Arrêté du 28/09/2009
TOTAL		31 679 €	

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :17 Présents :16

Voix contre :0 Votants :17

Abstentions :0

APPROUVE ces reports.

Reçu en Préfecture le 19 février 2010

10-11 Subventions aux associations

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :18 Présents :17

Voix contre :0 Votants :18

Abstentions :0

VOTE les subventions suivantes :

	Subvention 2010	observations
ABC comédia	240,00 €	
Amicale des donneurs de sang	80,00 €	
Amicale Laïque	824,90 €	7,30€ x 113 élèves =824,90
APPEL	1 000,10 €	7,30€ X137 élèves = 1 000,10€
Amicale des Sapeurs Pompiers	1 200,00 €	400€ +800€ (feu de la St Jean)
Bais Pêche Loisirs	196,80 €	82 adhérents X 2,40€ =196,80€

Bibliothèque Culture et Loisirs	750,00 €	
CCAS	2 000,00 €	
Centre Social La Guerche	12 131,69 €	
Centre Social La Guerche Contrat enfance jeunesse	12 804,48 €	
Club de l'espérance	360,00 €	150 adhérents X 2,40€ =360€
Croix d'or	80,00 €	
Course Pays de la Roche aux Fées	80,00 €	
Cyclo Bais	150,00 €	
Amicale des Secouristes	80,00 €	10 adhérents: 80€
Association des accidentés de la vie -FNATH	40,00 €	
Gaule Guerchaise	80,00 €	
Gymnastique	837,60 €	45 enfants X 5,60€ =252€ 48 adultes X 12,20€ = 585,60€
OCCE Caisse des Ecoles	458,00 €	
Prévention routière	80,00 €	
Rando Bais	335,00 €	
Restaurant du cœur	80,00 €	
Société de chasse	115,20 €	48 adhérents x 2,40 = 115,20 €
	702,62 €	Ragondins:702,62€
	86,20 €	Renards:86,20€
UNC AFN	300,00 €	
US BAIS (Basket, Foot, tennis)	420,00 €	Basket: 28 adhérents x 15€ =420€
	1 575,00 €	Foot : 105 adhérents x 15€=1575€
	315,00 €	3 raquettes : 21 pers x 15€ = 315€
Les Bisounours	150,00 €	

<u>ECOLE - FONCTIONNEMENT</u>		
Chambre des métiers 35	50,00 €	demande : 1 élève x 50€
Chambre des métiers 22 Dinan	98,00 €	demande : 1 élève x 98€
Chambre des métiers 22 Ploufragan	40,00 €	demande : 1 élève x 40 €
IPSSA Vitré	80,00 €	demande : 8 élèves x 10€
Lycée Professionnel Saint Yves	50,00 €	demande : 1 élève x 50 €
LEGTAP	10,00 €	demande : 1 élève
Mission local Vitré	40,00 €	demande : 1 pers x 40 €
DESRUES Anne-Hélène Formation prof BAT et TP Loire-Atlantique	10,00 €	formation BAFA demande : 1 élève x 10
VOYAGE pour les élèves de primaire et collègue	846,00 €	47 élèves X18€ = 846€ (St Joseph)
13,40€/el/jour	1 514,20 €	JPrévert:113 X 13,40€ =1514,20€
	171,60 €	2,60 €x 66 él =171,60€ (rappel nuités 2009)
16€/el/si nuit	1 393,60 €	NotreDame: 33 X 16 = 528€ + 104 X 13,40€ = 1393,60€
<u>AUTRES</u>		
Solidarité Paysan 35	80,00 €	

-	Subvention 2010	observations
Association "Les Jongleurs"	120,00 €	10 adhérents X 12 €=120€
Zénith FM	45,00 €	
Association rénovation du patrimoine religieux	80,00 €	80,00 €

42 180,99 €

Reçu en Préfecture le 17 février 2010

10-12 Ligne de trésorerie

Vu la mise en concurrence ;

Vu les propositions faites par la **BCME** (Banque Commerciale pour le Marché de l'Entreprise) pour un crédit de trésorerie.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :18 Présents :17

Voix contre :0 Votants :18

Abstentions :0

ACCEPTE l'offre faite par la BCME selon les conditions « Cité Gestion Trésorerie » et décide en conséquence :

Article 1 : Monsieur Le Maire est autorisé à souscrire auprès de la BCME un crédit de trésorerie dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Montant de l'autorisation en Euros :	450 000 €	
Durée :	1 an	
Commission, frais :	0,10%	
Mode de tirage prioritaire :	Par virement	
Taux d'intérêts (index + marge applicable)		
INDEX	MARGE : Tirage par virement	BASE
T4M	0,93 %	360 jours

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Reçu en Préfecture le 17 février 2010

10-13 Devis divers

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :18 Présents :17

Voix contre :0 Votants :18

Abstentions :0

APPROUVE le devis suivant:

DIVERS		
Eaux pluviales rue de l'Ecu – mission de maîtrise d'oeuvre	Michel Elizalde	3 558,10 € TTC
Station d'épuration -Dégrilleur – changement de la sangle et des galets	VEOLIA	944,84 € TTC
Giratoire sur RD 95- étude géotechnique	Sol conseil	3 552,12 € TTC
LOTISSEMENT Le Trésor		
Mission géomètre	Michel Elizalde	17 663,48 € TTC
BATIMENTS		
Ecole - stores	Les stores modernes	832,42 € TTC
Salle des sports - cartons Shedisol aluminium	DOINEAU	859,40 € TTC
Diagnostic de l'accessibilité pour personnes handicapées	Mobhilis	4 019,76 € TTC

Reçu en Préfecture le 17 février 2010

10-14 Droit de préemption urbain

Vu la déclaration d'intention d'aliéner concernant les parcelles cadastrées AB 381 et 382 situées 29 rue de la Fontaine ;

Vu l'avis de la commission « Urbanisme » ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :18 Présents :17

Voix contre :0 Votants :18

Abstentions :0

RENONCE au droit de préemption urbain sur ces parcelles.

Reçu en Préfecture le 17 février 2010

10-15 Désaffectation de voirie communale – déclassement - aliénation

VU le projet d'extension de la carrière PIGEON ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :18 Présents :17
Voix contre :0 Votants :18
Abstentions :0

DECIDE la désaffectation de la voie communale ex RD 95 reliant Bais à Louvigné de Bais ;

AUTORISE Monsieur le Maire à diligenter une enquête publique pour le déclassement, suivi de l'aliénation de cette voie et d'un ensemble de chemins ruraux concernés par ce projet ;

CHARGE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Reçu en Préfecture le 17 février 2010

10-16 Assainissement – extension du réseau d'eaux usées – secteur de Béro - avenant

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par marché en date du 30 juin 2009, il a été confié à l'entreprise Eurovia, la réalisation des travaux d'extension du réseau d'eaux usées dans le secteur de Béro.

Depuis il s'est avéré nécessaire de réaliser de nouveaux travaux, notamment un branchement nécessaire supplémentaire pour desservir une habitation, la réalisation d'enrobé entre la rive de la chaussée et le bord de la tranchée, ainsi que la mise en place d'un fourreau acier sous la traversée du ruisseau.

Il soumet le projet d'avenant à passer avec l'entreprise EUROVIA pour tenir compte de ces nouvelles dispositions qui représentent une dépense supplémentaire de 4 926,60 € HT ce qui porte le montant du marché de 99 213,25 € HT à 104 139,85 € HT soit 124 551,26 € TTC (TVA à 19,6%).

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :18 Présents :17
Voix contre :0 Votants :18
Abstentions :0

ADOpte le projet d'avenant à passer avec l'entreprise Eurovia, avenant qui vient de lui être soumis par Monsieur le Maire, et qui porte le montant du marché de 99 213,25 € HT à 104 139, 85 € soit 124 551,26 € TTC ;

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer cet avenant ainsi que tous les documents s'y rapportant ;

IMPUTE la dépense correspondante sur les crédits prévus au budget assainissement au titre desdits travaux.

Reçu en Préfecture le 17 février 2010

10-17 Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) – renouvellement de la convention

La convention conclue pour 3 ans avec l'Etat portant sur la mission d'ATESAT réalisée par la Direction Départementale de l'Équipement est arrivé à échéance le 31 décembre 2009.

La poursuite de cette mission nécessite la signature d'une nouvelle convention applicable un an à compter du 1^{er} janvier 2010 et reconductible tacitement en 2011 et 2012, dans la mesure où la commune reste éligible.

Vu la Loi n°2001-1168 du 11 décembre 2001 portant Mesures Urgentes de Réformes à Caractère Economique et Financier (Titre Ier, Article 1^{er}, III) ;

Vu le Décret n°2002-1209 du 27 septembre 2002, relatif à l'assistance technique fournie par les services de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 27 décembre 2002 relatif à la rémunération de l'assistance technique fournie par l'Etat aux communes et à leurs groupements au titre de la solidarité et de l'aménagement du territoire ;

Vu l'arrêté préfectoral du 4 octobre 2009, fixant la liste des communes et de leurs groupements éligibles à l'ATESAT au titre de l'année 2010.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :18 Présents :17

Voix contre :0 Votants :18

Abstentions :0

DEMANDE à bénéficier de l'Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire (ATESAT) à compter du 1^{er} janvier 2010 ;

APPROUVE le projet de convention applicable pour 2010 et renouvelable pour les deux années suivantes par tacite reconduction, dans la mesure où la commune reste éligible ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention au nom de la commune et à prendre toutes dispositions portant sur son application ;

MANDATE Monsieur le Maire pour négocier, en cas de besoin, les termes de cette convention pour la faire évoluer ultérieurement par avenant.

Reçu en Préfecture le 19 février 2010

10-18 Aménagement rue du Trésor – Avenant Elizalde

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par marché en date du 15 mars 2007, il a été confié au cabinet Elizalde, la mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation de l'aménagement de la rue du Trésor, et du carrefour du cimetière.

Depuis il s'est avéré nécessaire de réaliser des adaptations de l'avant-projet.

Il soumet le projet d'avenant à passer avec le cabinet Elizalde pour tenir compte de ces nouvelles missions qui représentent une dépense supplémentaire de 3 344,00 € HT.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :18 Présents :17

Voix contre :0 Votants :18

Abstentions :0

ADOPTE le projet d'avenant à passer avec le cabinet Elizalde, avenant qui vient de lui être soumis par Monsieur le Maire;

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer cet avenant ainsi que tous les documents s'y rapportant ;

IMPUTE la dépense correspondante sur les crédits prévus au budget assainissement au titre desdits travaux

Reçu en Préfecture le 19 février 2010

10-19 Lotissement « Le Hameau du Fresne » - réservation de lot

ANNULE

Reçu en Préfecture le 17 février 2010

10-20 Centre de loisirs de Louvigné de Bais – subvention de fonctionnement

Considérant l'engagement du Centre de loisirs de Louvigné de Bais, l'absence d'une telle structure sur la commune de Bais, et la fréquentation d'enfants de familles domiciliées sur la commune ;

Vu l'avis favorable formulé par la commission « Finances » ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :18 Présents :17

Voix contre :0 Votants :18

Abstentions :0

DECIDE d'attribuer à l'association une subvention exceptionnelle de 3,50 € par journée entière et 1,50 € par demi-journée et par enfant domicilié sur Bais pour l'année scolaire 2009-2010, à l'exception de l'ensemble des journées de fonctionnement de l'Association de Bais, « Loizirs + »;

DIT que l'association remettra à la commune un état faisant apparaître la fréquentation des enfants de Bais (nom des familles et jours de présence) ;

DIT que les crédits seront prélevés sur le chapitre 65, compte 65741 du budget de la commune.

Reçu en Préfecture le 17 février 2010

10-21 Assainissement dégrèvement

Vu la demande de Madame Lefevre ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour :18 Présents :17

Voix contre :0 Votants :18

Abstentions :0

DECIDE de dégrever partiellement Madame Lefevre domiciliée 19 rue du Champtriquant pour la consommation d'eau destinée à son exploitation agricole.

Sur présentation de la facture, la mairie lui remboursera la redevance assainissement pour tout dépassement d'eau supérieur à 30m³ (une personne au foyer) à compter du deuxième semestre 2007.

Reçu en Préfecture le 17 février 2010

10-22 Personnel – créations et suppressions de postes

Vu les avancements de grades ;

Vu les promotions internes ;

Vu les avis de la commission « Finances » et de la commission « personnel » ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

Par :

Voix pour : Présents :17

Voix contre : Votants :18

Abstentions :

DECIDE :

Le tableau des effectifs est modifié comme suit :

fonctions	suppression	création	date	votes
Accueil- état civil - élections	Adjoint administratif territorial principal de deuxième classe (C)	Adjoint administratif territorial principal de première classe (C)	01/01/2010	17 pour 1 contre
Services techniques - voirie	Adjoint technique territorial de première classe (C)	Adjoint technique territorial principal de deuxième classe (C)	01/04/2010	16 pour 2 contre
Comptabilité	Adjoint administratif territorial principal de première classe (C)	Rédacteur (B)	01/01/2010	13 pour 5 contre
Secrétariat Général	Rédacteur (B)	Attaché (A)	01/01/2010	17 pour 1 contre

Le régime indemnitaire est mis en conformité pour ces postes :

- pour le cadre d'emploi d'attaché:

Les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) sont transformées en indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires (IFTS) au montant moyen annuel de 1 073,36 €.

- pour le cadre d'emploi de rédacteur :

L'indemnité d'administration et de technicité (IAT) est transformée en indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS).

Reçu en Préfecture le 19 février 2010

PICHET Joseph		MARCHAND-SAVALLE Véronique	Absente excusée
CLOUET Nathalie		MASSET Patrick	
POULARD Roger		MAUSSION Tiphaine	
HEBERT Christine		MOREL Patricia	
JEUSSET Stéphane		OGER Céline	
BESNIER Laurent		POTTIER Christian	
DAHIOT Daniel		ROUSSEAU Emmanuelle	
GODET Chantal	Absente excusée	RUBLON Anne- Marie	
HERVOUIN Jean-Jacques		VALOTAIRE Denis	
JACQUES Philippe			